



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Février 2014

5 – INTERMODALITE

5.1 - Approbation de la convention de partenariat n° 2014-813 entre le SMTC et l'Université Toulouse II Le Mirail pour la réalisation d'une étude sur les conditions d'accessibilité modes doux aux pôles d'échanges

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU & MAUREL ; MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL & SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON & SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND & LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON & M. SUAUD.

Contexte

Tisséo-SMTC travaille actuellement sur la réalisation d'un schéma directeur des pôles d'échanges. L'objectif est de définir une typologie des pôles d'échanges, avec des services à l'utilisateur associés.

Un travail a débuté afin d'identifier les flux piétons internes aux pôles d'échanges d'une part, et les flux entre les pôles d'échanges et les espaces publics environnants d'autre part.

Afin de compléter l'analyse sur les flux entre les pôles d'échanges et les espaces publics environnants d'un point de vue qualitatif, une collaboration entre Tisséo SMTC et l'Université Toulouse Mirail (UTM) est proposée.

L'étude des conditions d'accessibilité modes doux sera conduite sur cinq pôles d'échanges du réseau Tisséo : Arènes, Balma Gramont, Borderouge, Palais de Justice et St-Agne.

Objectifs et contenu de l'étude

L'étude porte sur les conditions d'accessibilité du mode piéton à cinq pôles d'échanges du réseau Tisséo : Arènes, Balma Gramont, Borderouge, Palais de Justice et St-Agne.

L'objectif est de mieux connaître

- l'aire d'influence réelle des pôles d'échanges,
- la qualité des cheminements vers ces pôles,
- les critères qualitatifs qui influent sur le choix de l'itinéraire vers les pôles d'échanges par les usagers piétons.

Pour cela, l'UTM réalisera :

- d'une part une analyse des cheminements existants autour des pôles d'échanges,
- et d'autre part une enquête auprès des usagers.

Un rapport d'analyse, avec illustrations et préconisations, sera présenté à Tisséo-SMTC au terme de l'étude.

Modalités

L'étude sera réalisée par un groupe d'étudiants de l'Université Toulouse II Le Mirail de la promotion 2013-2014 du Master 1 « Villes et Territoires » sous la responsabilité de Monsieur Jean-Pierre WOLFF, Professeur.

Le coût de cette mission confiée aux étudiants de l'Université Toulouse II Le Mirail s'élève à 5000 euros HT.

Planning et rendu de l'étude

- Février 2014 : démarrage de l'étude. Présentation du contexte et de la commande par le SMTC
- Mars 2014 : bilan intermédiaire sur l'avancement de l'étude
- Fin avril 2014 : présentation finale de l'étude

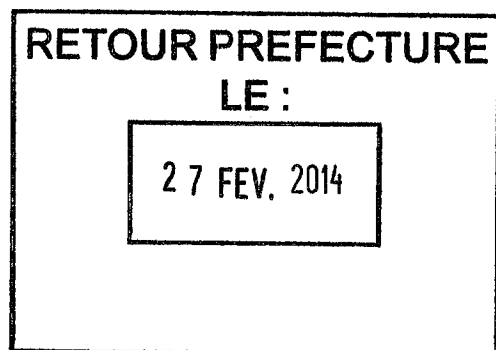
Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ladite convention de partenariat avec l'Université Toulouse II Le Mirail.

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat n°2014-813 entre TISSEO-SMTC et l'Université Toulouse II Le Mirail et autorise le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2014 et suivants.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Pierre COHEN

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE SMTC ET L'UNIVERSITE TOULOUSE II LE MIRAIL
POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES CONDITIONS
D'ACCESSIBILITE MODES DOUX AUX POLES D'ECHANGES

N° 2014-813

Entre les soussignés :

L'Université Toulouse II Le Mirail, Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé 5, allées Antonio Machado 31058 Toulouse Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Michel MINOVEZ, agissant en qualité de Président, dûment habilité à signer la présente convention,

Ci-après désigné par les termes «UTM»,

D'une part,

Et

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7 Esplanade Compans Caffarelli, B.P. 11120, 31011 TOULOUSE Cedex 6, et représenté par son Président Monsieur Pierre COHEN, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération n°D 2014.02.20.5.1 du 20 février 2014,

Ci-après désigné par les termes « Tisséo-SMTC »,

D'autre part

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Tisséo-SMTC travaille actuellement sur la réalisation d'un schéma directeur des pôles d'échanges. L'objectif est de définir une typologie des pôles d'échanges, avec des services à l'utilisateur associés.

Un travail a débuté afin d'identifier les flux piétons entre les pôles d'échanges et les espaces publics environnants.

Afin de compléter l'analyse d'un point de vue plus qualitatif sur les flux entre les pôles d'échanges et les espaces publics environnants, une collaboration entre Tisséo SMTC et l'Université Toulouse Mirail est proposée.

L'étude des conditions d'accessibilité modes doux sera conduite sur cinq pôles d'échanges du réseau Tisséo : Arènes, Balma Gramont, Borderouge, Palais de Justice et Saint-Agne.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre Tisséo SMTC et le groupe d'étudiants de l'Université Toulouse II Le Mirail de la promotion 2013-2014 du Master 1 « Villes et Territoires » sous la responsabilité de Monsieur Jean-Pierre WOLFF, Professeur.

L'étude porte sur les conditions d'accessibilité du mode piéton à cinq pôles d'échanges du réseau Tisséo : Arènes, Balma Gramont, Borderouge, Palais de Justice et Saint-Agne.

L'objectif est de mieux connaître l'aire d'influence réelle des pôles d'échanges, la qualité des cheminements vers ces pôles, ainsi que les critères qui influent sur le choix de l'itinéraire vers les pôles d'échanges par les usagers.

Pour cela, l'UTM réalisera d'une part une analyse des cheminements existants autour des pôles d'échanges, et d'autre part une enquête auprès des usagers.

Article 2 – Obligations des parties

Au lancement de la mission, Tisséo-SMTC explicitera le contexte et les attendus de l'étude auprès des étudiants et de leur Professeur.

En phase 1, l'UTM assurera :

- l'observation sur le terrain des caractéristiques et de la qualité des cheminements piétons dans un rayon de 600 mètres autour des cinq pôles d'échanges identifiés
- la conception d'un questionnaire pour les usagers, visant notamment à mieux connaître les critères qui rentrent en compte dans le choix de l'itinéraire vers ou depuis les pôles d'échanges

En phase 2, l'UTM assurera :

- la réalisation de l'enquête sur le terrain puis le traitement et l'analyse des résultats
- la réalisation d'une synthèse des résultats
- la réalisation de cartes représentant l'aire d'influence réelle des pôles d'échanges, ainsi que les informations concernant la qualité des cheminements
- la réalisation de préconisations pour chacun des 5 pôles d'échanges étudiés

Une restitution de l'étude par l'Université Toulouse Mirail sera organisée dans les locaux de Tisséo-SMTC.

Un rapport de synthèse sera remis à Tisséo-SMTC sous format papier et sous format numérique.

Article 3 – Responsabilité - Pilotage

Les étudiants de l'UTM travailleront sous la responsabilité de leur Professeur.

Le contenu de l'enquête et le suivi de l'étude feront l'objet d'un pilotage technique associant les deux entités signataires.

Article 4 – Planning et rendu de l'étude

- Février 2014 : démarrage de l'étude. Présentation du contexte et de la commande par Tisséo-SMTC
- Mars 2014 : bilan intermédiaire sur l'avancement de l'étude
- Fin avril 2014 : présentation finale de l'étude

Article 5 – Propriété des données et résultats de l'étude - Confidentialité

5.1 Propriété des données et résultats

Les données et résultats obtenus par les parties, antérieurement à l'étude, restent leur propriété respective.

La réutilisation de ces données et résultats fera l'objet d'un accord exprès de la partie propriétaire.

Les données et informations collectées par UTM au cours de l'enquête ainsi que les résultats de l'étude appartiennent conjointement à UTM et à Tisséo-SMTC.

Toutefois, UTM s'engage à ne pas les utiliser à d'autres fins que celles prévues à la présente convention.

Chaque partie s'engage à informer l'autre partie préalablement à toute communication écrite ou orale desdites informations pendant la présente convention et les 6 mois qui suivent son expiration.

5.2 Confidentialité

Les parties sont tenues à une obligation de confidentialité en ce qui concerne :

- toutes les informations communiquées ou collectées dans le cadre de l'exécution de la présente convention ;
- le savoir-faire, les règles de contrôle interne, les données économiques et commerciales de chacune des parties, lesquels sont reconnus confidentiels par nature.
- les données à caractère personnel des usagers qui auront été communiquées afin de réaliser l'étude.

Toute communication écrite ou orale devra mentionner le concours apporté par chacune des parties à la réutilisation de l'étude.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 mois à compter de la signature de la présente par la dernière partie.

Article 7 – Clause financière

Le coût de cette mission confiée à l'UTM s'élève à 5 000 euros HT.

Ce coût couvre la production des connaissances par l'Université (traitement et analyse des enquêtes), les coûts engagés pour approfondir les connaissances du territoire enquêté (déplacements), les coûts liés à la production et reproduction des documents (questionnaires, rapports écrits, ...).

Article 8 – Recours

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

Les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de non règlement par accord à l'amiable des litiges nés de l'interprétation ou l'exécution de la convention, le Tribunal Administratif de Toulouse sera compétent.

Article 9 - Résiliation

En cas d'inexécution ou de manquement(s) grave(s) et/ou répété(s) de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations prévues à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par la Partie qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, 8 jours après mise en demeure de se conformer aux dispositions de la présente convention, adressée dans les mêmes formes, et restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai.

Il est toutefois indiqué que les Parties devront remplir leurs obligations contractuelles jusqu'à la date effective de résiliation.

Fait, à, le
En trois exemplaires originaux

Le Président de Tisséo-SMTC,

Pierre COHEN

**Le Président de l'Université Toulouse II
Le Mirail,**

Jean-Michel MINOVEZ